Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 130 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 500 à 2000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

			ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX		
En milliers	Euros par	Moyenne de la	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de	Moyenne de la
d'Euros	habitant	strate		structure strate	
893	790	916	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits CAF	
865	765	889	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
447	396	366	dont : Impôts Locaux	51,69	41,23
149	132	82	Fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre	-	-
-3	-2	66	Autres impôts et taxes	-0,29	7,43
28	24	155	Dotation globale de fonctionnement	3,19	17,45
87	77	80	Autres dotations et participations	10,04	8,98
3	3	3	dont : FCTVA	0,39	0,37
123	109	72	Produits des services et du domaine	14,22	8,12
891	788	744	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges CAF	
830	735	705	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
366	323	315	dont : Charges de personnel	44,02	44,64
351	311	241	Achats et charges externes	42,30	34,22
3	3	13	Charges financières	0,40	1,89
70	62	45	Contingents	8,48	6,39
7	6	27	Subventions versées	0,82	3,87
2	2	172	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		•
239	211	426	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des ressources	
0	0	60	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	13,99
53	47	110	Subventions reçues	22,07	25,93
94	83	16	Taxe d'aménagement	39,28	3,85
32	29	40	FCTVA	13,53	9,40
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés,	0,00	0,00
331	293	445	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	en % des emplois	
295	261	354	dont : Dépenses d'équipement	89,06	79,36
30	26	71	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	8,91	15,98
0	0	0	Charges à répartir	0,00	0,02
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées,	0,00	0,00
93	82	19	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		•
0	0	-0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
93	82	19	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		

Source DGFIP

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 130 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 500 à 2000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

-91	-80	153	Résultat d'ensemble = R - E		
			AUTOFINANCEMENT	en % des produits CAF	
38	33	194	Excédent brut de fonctionnement	4,36	21,82
34	30	184	Capacité d'autofinancement = CAF	3,97	20,65
5	4	112	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	0,55	12,65
			ENDETTEMENT	en % des produits CAF	
413	365	576	Encours total de la dette au 31 décembre N	47,75	64,83
152	135	562	Encours des dettes bancaires et assimilées	17,59	79,72
152	135	562	Ençours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	17,59	63,21
33	29	84	Annuité de la dette	3,80	9,46
867	767	576	FONDS DE ROULEMENT		

Source DGFIP 2/3

THIL - Ain Exercice 2023

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 130 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 500 à 2000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

			ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
		Les bases	imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur de	élibérations					
Bases nettes i	mposées au profit d	le la commune		Réductions de	Réductions de base accordées sur délibérations				
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la	Taxe	En milliers	Euros par	Moyenne de la			
	00	strate	T	d'Euros	habitant	strate			
68	60	208	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	0					
1 481	1 311	1 056	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0			
19	17	72	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0			
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-			
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0			
	Les taux et les produits de la fiscalité directe locale								
Produits des impôts locaux et compensations réformes fiscales			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)				
9	8	27	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	13,68	12,82				
405	358	373	Taxe foncière sur les propriétés bâties (avant application du coefficient correcteur)	27,30	35,27				
_	,	-61	Effet du coefficient correcteur :						
5	4		Communes sous-compensées (+) / Communes surcompensées (-)	-	-				
409	362	311	Taxe foncière sur les propriétés bâties (après application du coefficient correcteur)	-	-				
37	33	32	Allocation compensatrice de foncier bâti - réduction 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-	-				
11	10	32	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,13	43,88				
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00				
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00				
0	0	0	Allocation compensatrice de cotisation foncière des entreprises - réduction de 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-	-				
	-		Les produits des impôts de répartition et les fractions de TVA		-				
Produits des impôts de répartition		partition	Taxe						
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-				
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-				
Fractions de TVA			Taxe						
0	0	0	Fractions de TVA (montant net N)	-		-			

Source DGFIP 3/3